



Actualités

mise en œuvre dans un premier temps pendant le cœur de la nuit de 0 h 00 à 5 h 00, quand le trafic est plus faible. Sous réserve des conditions de sécurité associées à ces profils, la mesure pourra ultérieurement être étendue sur d'autres plages horaires.

• **Une nouvelle trajectoire de décollage la nuit, évitant les zones très urbanisées de l'ouest de Roissy.** « Le développement économique de Roissy-CDG, premier aéroport européen en nombre de passagers repose sur l'augmentation de son activité. Cela ne sera possible que si la qualité de vie des riverains s'améliore. Ce paquet de mesures va dans le sens de l'intérêt général aussi bien des acteurs

économiques que de l'ensemble des riverains » a déclaré Nathalie Kosciusko-Morizet

La ministre de l'Ecologie a par ailleurs salué l'organisation de ses rencontres qui s'inscrivent dans l'esprit du Grenelle en réunissant les élus, les représentants des services de l'Etat, les associations de riverains et les professionnels concernés. Les Rencontres de Roissy constituent un point d'étape majeur de la démarche initiée en 2007 par le Président de la République et prolongée par la mission de Jacques Dermagne, ancien Président du Conseil économique, social et environnemental.

équivalents supérieurs à 70 dB (A) en journée.

L'ADEME apporte un soutien technique et financier

L'Agence suit trois axes dans la lutte contre les nuisances sonores :

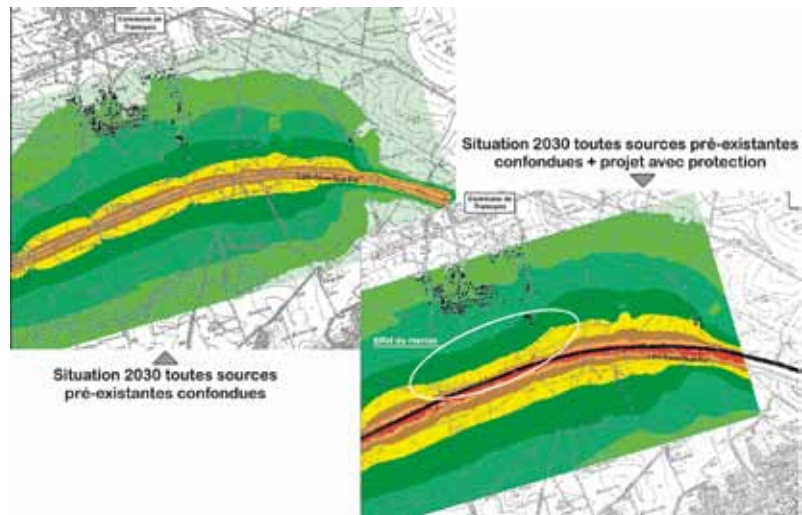
- Réduire le bruit à la source : l'Agence soutient la R & D sur la réduction des émissions sonores des moteurs de véhicules et agit sur les trafics des véhicules routiers ou ferroviaires.
- Limiter la propagation du bruit dans l'environnement : l'Agence contribue à l'installation d'écrans acoustiques lors du traitement des PNB, la conception d'équipements spécifiques (écrans antibruit, par exemple), la mise en place de plans d'aménagement, etc. Ces actions permettent de diminuer les nuisances sonores excessives et de préserver les zones calmes.
- Développer l'isolation acoustique des bâtiments : l'Agence apporte une aide pour l'amélioration de l'isolement acoustique des façades des bâtiments lors du traitement des PNB et soutient la R & D sur l'isolation acoustique

L'ADEME dresse le bilan du dispositif de résorption des points noirs du bruit

Fin 2008, l'ADEME a reçu pour mission la mise en œuvre d'un Plan Bruit comportant deux volets : le traitement des points noirs du bruit (PNB)* routiers et ferroviaires d'une part, le soutien à la R & D et la mise en place d'observatoires d'autre part. Elle a pour cela été dotée d'un budget de 193 M euros pour la période 2009-2012.

Fin 2009, elle a signé un accord de coopération avec Réseau Ferré de France (RFF) pour mettre en commun les compétences et les moyens des deux établissements pour le traitement des points noirs bruit ferroviaires. À l'occasion des Assises nationales de la Qualité de l'Environnement sonore, l'ADEME a proposé un état des lieux des actions concrètes engagées dans seize dossiers.

* *Un point noir du bruit (PNB) est un bâtiment situé dans une zone sur*



Exemple de carte de bruit : Le projet A432 les Echets - la Boisse

laquelle une route ou une voie ferrée provoque, en façade des logements existants, des niveaux sonores

des bâtiments (double vitrage, entrée d'air, doublage des murs, etc.). Elle informe également les professionnels



Actualités



et le grand public sur les techniques d'isolation et leur coût.

Quelques illustrations concrètes initiées en 2009

Vaires-sur-Marne (Seine et Marne, 77)

Les Zones de Bruit Critiques (ZBC) se situent le long de la voie ferroviaire Paris/Strasbourg à quelques kilomètres de la gare de l'Est à Paris près de la commune de Vaires-sur-Marne. Il a été identifié 19 PNB et constaté que 12 logements individuels et 170 logements collectifs étaient concernés. Les études préalables ont permis de dimensionner les écrans acoustiques ainsi que le nombre de logement qu'il est nécessaire de traiter en complément par isolation acoustique de façade. Les opérations seront terminées en octobre 2012.

Cannes-la-Bocca (Alpes Maritime, 06)

Les ZBC se situent le long de l'ancienne

route N° 7 sur la commune de Cannes. Il a été identifié 24 PNB et constaté que 185 logements collectifs et 4 bâtiments tertiaires étaient concernés. Les bâtiments seront traités par isolation acoustique des façades. Le programme se réalisera en deux temps: l'insonorisation des logements sur une période de 3 ans, puis l'insonorisation des bâtiments. Les opérations seront terminées en février 2015

Chelles (Seine et Marne, 77)

Les ZBC se situent le long de la voie ferroviaire Paris/Est à quelques kilomètres de Paris sur la commune de Chelles. Il a été identifié 12 PNB et constaté que 8 logements individuels et 100 logements collectifs étaient concernés. Les études préalables ont permis de dimensionner les écrans acoustiques ainsi que le nombre de logement qu'il est nécessaire de traiter en complément par isolation acoustique de façade. Les opérations

seront terminées en décembre 2012.

Agglo de Bordeaux (Gironde, 33)

Les ZBC se situent le long des voies ferroviaires Paris/Bordeaux, Bordeaux/Toulouse et Bordeaux/Espagne sur les communes de Lormont, Bordeaux, Pessac et Bègles. Il a été identifié 44 PNB et constaté que 55 logements individuels et 312 logements collectifs étaient concernés. Les études préalables ont permis de dimensionner les écrans acoustiques ainsi que le nombre de logement qu'il est nécessaire de traiter en complément par isolation acoustique de façade. Les opérations seront terminées en février 2013.

Ces exemples font partie des 860 PNB identifiés.

Un premier bilan encourageant en 2009

Les 11 dossiers engagés juridiquement en 2009 sont répartis ainsi :

- 3 dossiers avec une collectivité (Ville de Cannes, Conseil Général du 65, Conseil Général du 44)
- 6 dossiers avec RFF (3 en Rhône-Alpes, 1 en Aquitaine, 2 en Ile-de-France)
- 2 dossiers en fonds de concours pour le réseau routier national. Ces PNB seront traités dans les 2 à 4 prochaines années.

En matière de R & D, 4 projets ont bénéficié du soutien de l'ADEME :

- Les projets ACOUFREN et ACOUBUS ont été retenus dans le cadre du groupe « Energie et environnement » du PREDIT 4.
- Les projets TRI-TABS et Psychotropes-Bruit.

En 2010, 5 dossiers ont reçu un avis favorable du Conseil d'Administration de l'ADEME, pour des aides de plus de 3 millions d'euros :

- 4 projets élaborés par RFF concernent des PNB ferroviaires particulièrement sensibles dans la vallée du Rhône (Vienne, Pont Saint Esprit & Bagnols



Actualités

sur Cèze) pour l'isolement des façades et en région parisienne pour l'isolement des façades et la réalisation d'écrans antibruit (Bondy & Noisy-le-Sec, Asnières).

- 1 projet élaboré par le Conseil Général de Seine Saint Denis à Pantin. D'autres projets bénéficiant d'une aide inférieure à 3 millions d'euros seront engagés d'ici la fin de l'année. Actuellement, la majorité des projets soutenus par l'ADEME a pour objectif de résorber les PNB liés au bruit ferroviaire. L'ADEME souhaite accélérer

la mise en place d'actions aux côtés des collectivités territoriales pour la lutte contre le bruit routier.

En 2010, l'ADEME a également participé à la création d'observatoires, principalement orientés vers la mesure effective du bruit. Suite à l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) lancé en juillet 2010, 4 agglomérations ont été retenues pour mettre en place un observatoire du bruit en 2011 : Grenoble, Saint Etienne Métropole, la Communauté du Pays d'Aix et Nice. ■

De nouveaux éléments apparaissent afin de valoriser les performances environnementales des produits ainsi que les progrès techniques réalisés. Parmi ces nouveautés :

- Jusqu'à trois classes supplémentaires d'efficacité énergétique, à savoir A+, A++ et A+++, peuvent être ajoutées ;
- Les textes ont été remplacés par des pictogrammes qui informeront les consommateurs de façon simple sur les caractéristiques et les performances d'un produit donné ;
- La déclaration des émissions acoustiques sera obligatoire pour les produits pour lesquels le bruit constitue un critère particulièrement pertinent. Par exemple pour un lave-linge, les pictogrammes permettront d'identifier en un coup d'œil les niveaux sonores en phase de lavage et d'essorage, la charge de linge en kilogrammes, la consommation d'eau annuelle en litres, l'efficacité d'essorage, la consommation d'énergie annuelle en kWh.

Site dédié :

www.newenergylabel.com/index.php/fr/home/ ■

Nouvelle étiquette-énergie

L'affichage du niveau sonore devient obligatoire pour les produits pour lesquels le bruit constitue un critère particulièrement pertinent.

Apposée obligatoirement sur la plupart des gros appareils électroménagers exposés dans les lieux de vente depuis la Directive européenne de 1992,

l'étiquette-énergie évolue vers un nouveau format !

Cette étiquette qui a pour but d'informer le public sur la consommation d'énergie des équipements domestiques, est plus lisible que la précédente et permet d'apprécier les nouveaux progrès réalisés en matière d'efficacité énergétique.

Depuis le 20 décembre, la nouvelle étiquette-énergie peut figurer sur les nouveaux appareils de réfrigération domestiques, les lave-linge et les lave-vaisselle mis sur le marché ; elle deviendra obligatoire à compter du 20 décembre 2011.

La nouvelle étiquette-énergie, qui s'applique pour le moment aux appareils de réfrigération, aux lave-linge et aux lave-vaisselle, conserve certaines caractéristiques de base qui la rendent facilement reconnaissable, à savoir l'échelle de classification, ainsi que les couleurs associées aux différentes classes allant du vert foncé (efficacité énergétique élevée) au rouge (efficacité énergétique faible).



Au musée du quai Branly, on écoute avec les mains

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées instituée le 3 décembre par les Nations Unies, le musée du quai Branly a mis un coup de projecteur sur l'accessibilité des offres culturelles et des dispositifs d'accompagnement qu'il propose.

Ainsi, pour faire partager la richesse née des différences, les visiteurs ont pu participer à de nombreux